

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un mars à 19 heures 00, le Conseil Syndical du Syndicat de Regroupement Scolaire Auchy-la-Montagne/Luchy dûment convoquée s'est réunie à la Mairie de Auchy-la-Montagne sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSELLE, Président.

Étaient présents : Mrs Alain ROUSSELLE, Antoine PERREARD, Alexandre PLOMMET, Mmes Raymonde MARTIN, Hélène LHOMME-MOREL

Était absent : Mr Bastien MULLOT

Mr Antoine PERREARD a été élu secrétaire de séance.

## I) Vote du Budget 2024

Monsieur le Président présente aux membres présents un projet concernant le budget primitif 2024.

Les membres du SIRS, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents le budget primitif 2024 en équilibre comme suit :

### Investissement

Dépenses : **2 700.00**

Recettes : **5 063.74**

### Fonctionnement

Dépenses : **269 595.47**

Recettes : **269 595.47**

Pour rappel, total budget :

### Investissement

Dépenses : 5 063.74 (dont 2 363.74 de RAR)

Recettes : 5 063.74 (dont 0.00 de RAR)

### Fonctionnement

Dépenses : 269 595.47 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 269 595.47 (dont 0,00 de RAR)

### Délibération « Autorisation de virement de crédit »

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

## **II) Délibération de demande d'Aide à la Préscolarisation en Zone rurale auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Président informe les membres qu'il faut formuler une demande au Conseil Départemental de l'Oise pour les aides accordées dans le cadre du fonctionnement des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, RPI :

Il est demandé :

Une aide pour la rémunération de chaque agent technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) employé, qui doit assurer la surveillance des enfants durant leur transport.

Une aide forfaitaire annuelle fixée pour une durée hebdomadaire de travail de trois agents de 35 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

## **III) Validation du dossier d'inscription périscolaire et restauration 2023/2024**

Suite à la réunion du 12 mars 2024, Monsieur le Président donne les corrections du dossier d'inscription périscolaire et de restauration 2024/2025 et demande aux membres présents s'ils ont d'autres corrections à apporter.

N'ayant aucune autre correction le dossier d'inscription est validé. (Dossier en annexe)

## **IV) Informations diverses**

Monsieur le Président donne lecture du courrier de la Direction de l'enfance et de la Famille, Service agréments petite enfance en date du 15 mars 2024, suite à la visite en date du 8 février 2024, donnant un avis favorable pour l'accueil de 35 enfants de moins de 6 ans tel que demandé dans la saisine sous réserve de l'accueil maximal de 80 enfants tous âges confondus.

## **V) Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h55